

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2008

OBJET

de la Délibération

**AMENAGEMENT DE
L'AVENUE DU
GENERAL LECLERC
ATTRIBUTION DES
MARCHES DE
TRAVAUX**

Date de convocation du Conseil Municipal

18 septembre 2008

Date d'affichage : 18 septembre 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER
Adjoints au Maire.

M. JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, Mlle ORINEL, Mmes ROUILLARD, LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. BAUCHER à M. LE DORZE

M. LE BARON à M. MARCHAND

M. DERRIEN à M. MOUHAOU

Mme GUEGUAN à Mme LE STRAT

Absent

M. BONHOURE

AMENAGEMENT DE L'AVENUE DU GENERAL LECLERC ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Rapport de Henri LE DORZE

En 2004, l'avenue du Général LECLERC a fait l'objet d'un aménagement pour la partie comprise entre le giratoire du Rondage et celui de la rue du Pigeon Blanc. Les travaux concernant le suite de la voie étaient subordonnés à la réalisation des logements des gendarmes. Ceux-ci étant terminés, l'aménagement de l'avenue du Général LECLERC peut être achevé.

A cet effet une consultation par appel d'offres ouvert, comportant 2 lots, est parue au BOAMP.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 septembre 2008 pour l'ouverture des 8 propositions arrivées dans les délais impartis et le 15 septembre 2008 pour l'attribution.

Après présentation de l'analyse des offres par le représentant du cabinet 2LM, maître d'œuvre de l'opération, et conformément aux critères d'attribution annoncés dans le règlement de la consultation, la commission a classé les offres dans l'ordre suivant :

- lot 1 – EIFFAGE TP – établissement APPIA Bretagne - 114 528.00 € HT
- lot 2 – E.T.D.E. – 71 493.00 € HT

Nous vous proposons :

- de retenir les offres proposées par la commission d'appel d'offres,
- d'autoriser le Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que les pièces annexes.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 25 septembre 2008

LE MAIRE

Jean-Pierre LE ROCH